



PUBLICATION ANNUELLE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA RÉUNION

reunion.chambres-agriculture.fr



ÉDITION **2025**

CHIFFRES **2024**

NOTE D'AMBIANCE ANNUELLE

Panorama de l'Agriculture Biologique à La Réunion

Territoire
Île de La Réunion

Période de référence
Année 2023

Publication
2024

Diffusion
Document public

Une production du Département Etudes, Prospectives,
Références Statistiques et Economiques



LES CHIFFRES-CLÉS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À LA RÉUNION

2 260

hectares engagés en BIO



482

hectares en conversion

1 778

hectares certifiés AB

642

entreprises engagées en bio

539



producteurs



528

exploitations
avec surfaces végétales



45

exploitations
avec animaux

61 128

cheptel ABC

= 60 912

cheptel AB

+ 216

cheptel conversion

103

entreprises de l'aval

72



Distributeurs

62



Entreprises agroalimentaires de
transformation certifiées bio

11



Importateurs

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

D'un secteur marginal à un levier stratégique de l'agriculture réunionnaise

La filière de l'agriculture biologique à La Réunion connaît une dynamique de croissance soutenue et continue depuis son installation en 2007. En 2024, la surface agricole conduite en bio atteint 2 260 hectares, dont 482 hectares en conversion et 1 778 hectares certifiés en agriculture biologique (AB). Ces chiffres illustrent à la fois la consolidation de la filière et son fort potentiel de développement futur.



SURFACES ET PART DU BIO

La filière Agriculture Biologique à La Réunion se caractérise par une **croissance continue, rapide et structurante**. D'un secteur marginal en 2007, elle est devenue aujourd'hui un acteur majeur du paysage agricole réunionnais. Cette évolution, à la fois quantitative et qualitative, laisse entrevoir un avenir où le bio jouera un rôle central dans le développement agricole durable de l'île.



CONVERSION

La part significative de surfaces en conversion représentant près d'un quart des surfaces engagées en bio, constitue un **indicateur prospectif fort**. Elle témoigne d'un mouvement d'adhésion toujours croissant des exploitants agricoles et annonce une **augmentation future des surfaces certifiées** confirmant que la tendance haussière est appelée à se poursuivre dans les années à venir.

2 260 hectares

Engagés en BIO

Dont **1 778** hectares
certifiés AB et **482**
hectares en conversion.

Faits marquants de l'année 2024

6%

Le nombre de producteurs engagés dans la filière s'élève à **539 exploitants**, soit une **hausse de 5,7% par rapport à l'année précédente**. Cette progression est d'autant plus significative lorsqu'on la replace dans une perspective historique : en **2007, La Réunion ne comptait que 21 producteurs bio**. En moins de vingt ans, le nombre de producteurs a ainsi été multiplié par près de vingt, ce qui traduit une **évolution remarquable avec une tendance durable**.

528 fermes

L'agriculture biologique occupe 6% de la surface agricole utilisée totale de l'île.

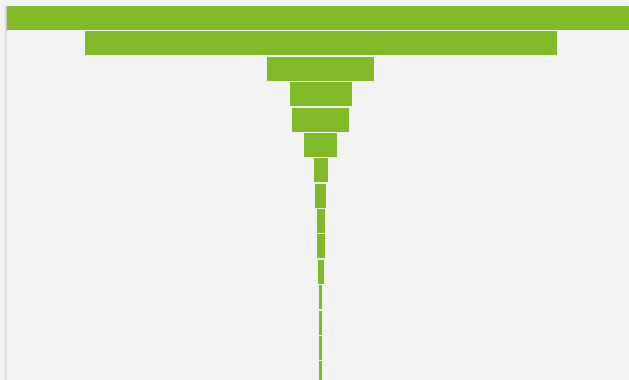
539 exploitants

Toutefois, l'année 2024 marque un tournant inédit dans la structuration des exploitations, avec une **légère contraction du nombre de fermes**, passé de 540 en 2023 à 528 en 2024. Il s'agit de la première baisse observée depuis 2007, année où la filière ne comptait que 21 fermes biologiques.

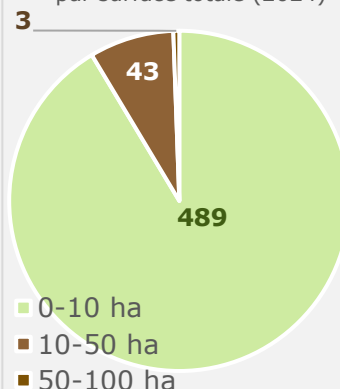
La structure des exploitations demeure très majoritairement composée de petites unités de production. En 2023, 489 fermes s'étendaient sur moins de 10 hectares. Une configuration qui traduit le caractère familial de l'agriculture biologique réunionnaise, tout en soulevant des enjeux de viabilité économique et de structuration collective.

Répartition des exploitations agricoles en AB (2024)

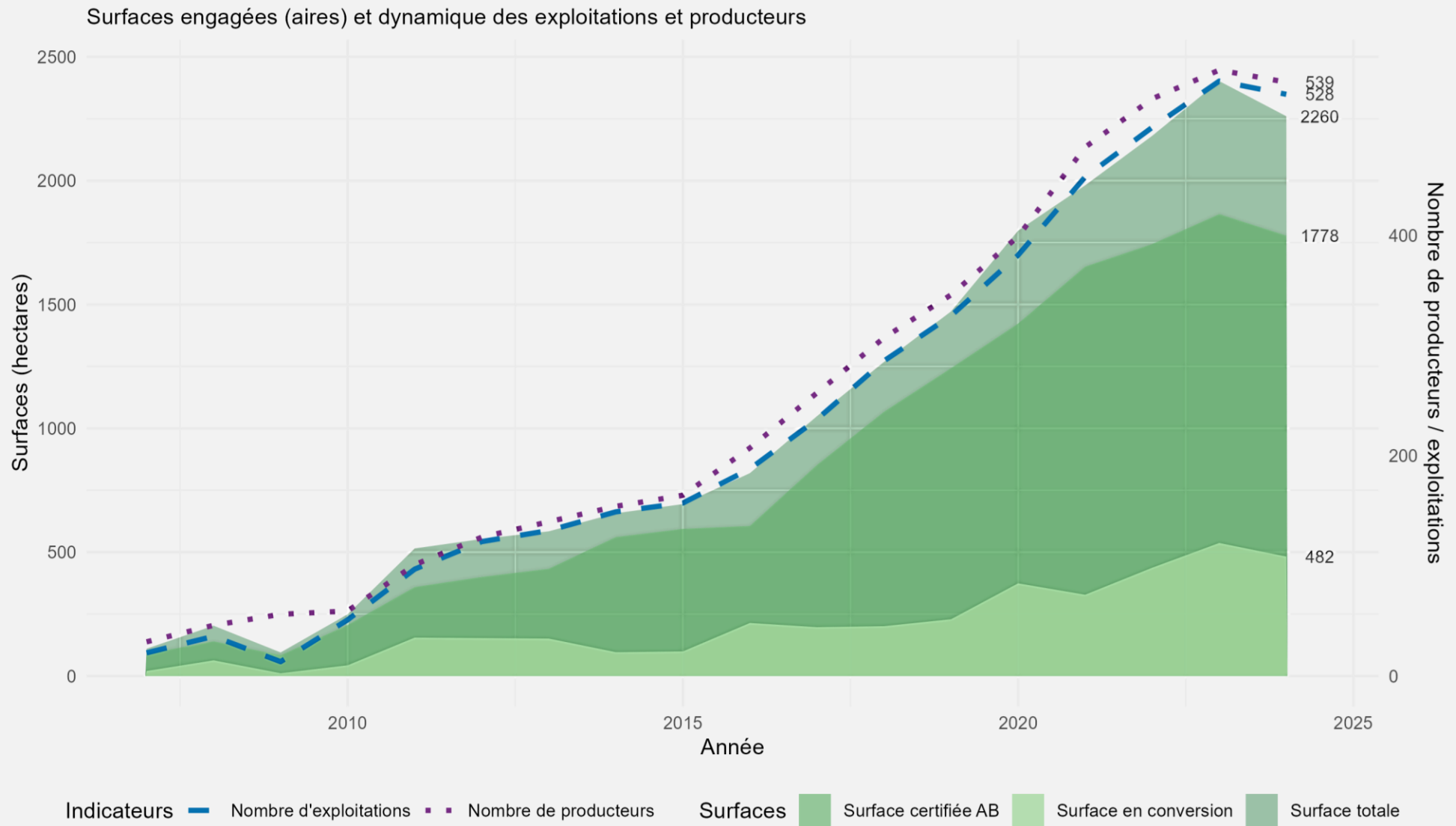
Fruits (yc à coque)
Légumes frais
PAPAM
Œufs
Surfaces non productives
Cultures industrielles (yc canne...
Autres cultures végétales
Semences et plants
Bovins viande
Surfaces fourragères
Volaille de chair
Apiculture
Autres productions animales
Ovins viande
Bovins lait

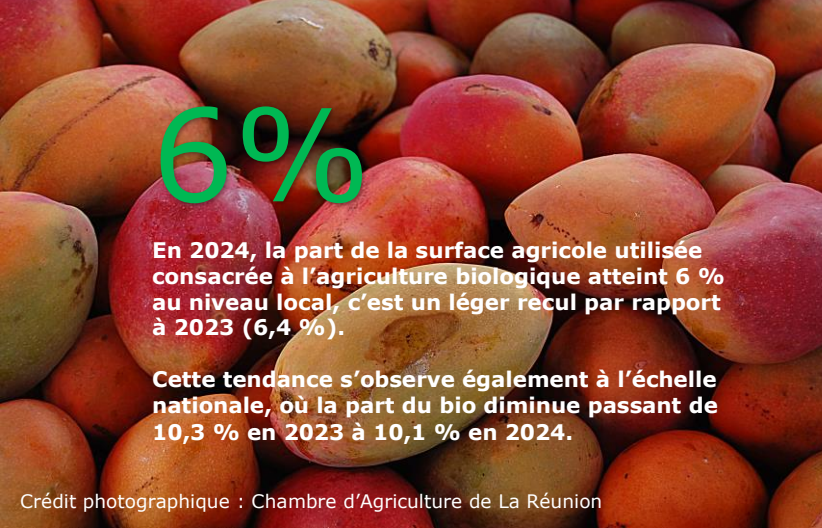


Nombre de producteurs par surface totale (2024)



Carte 1 : Évolution de la filière Agriculture Biologique à La Réunion (2007-2024)





6%

En 2024, la part de la surface agricole utilisée consacrée à l'agriculture biologique atteint 6 % au niveau local, c'est un léger recul par rapport à 2023 (6,4 %).

Cette tendance s'observe également à l'échelle nationale, où la part du bio diminue passant de 10,3 % en 2023 à 10,1 % en 2024.

Crédit photographique : Chambre d'Agriculture de La Réunion



Crédit photographique : Chambre d'Agriculture de La Réunion

Productions végétales

DES PRODUCTIONS DIVERSIFIÉES

Une agriculture végétale riche et variée

Les productions végétales s'organisent autour des cultures de fruits, de légumes frais, de PAPAM, des surfaces fourragères et des cultures industrielles, ainsi qu'une part significative de friches ou de parcelles en jachère. Quelques cultures céréalières existent également, principalement le maïs-grain et le riz non décortiqué.

741

hectares de fruits

Les plus importantes surfaces sont dédiées aux cultures de fruits tropicaux (bananes, ananas, fruits de la passion, litchis, avocats, etc.) ainsi qu'aux agrumes.

En 2024, la production de fruits en agriculture biologique progresse : 345 exploitations y sont engagées, soit 19 de plus qu'en 2023. Cette dynamique s'accompagne d'une extension des surfaces cultivées, qui atteignent 741,5 hectares, contre 726,1 hectares un an auparavant.

UNE DISPARITE GEOGRAPHIQUE

On constate une nette orientation des pratiques vers l'arboriculture, une activité bien adaptée aux conditions locales.

Les exploitations en agriculture biologique se concentrent principalement dans plusieurs bassins agricoles structurants, en particulier dans l'Ouest de l'île, où la commune de Saint-Paul occupe une position dominante. Le Sud constitue également un pôle important, notamment dans les communes de Saint-Joseph et du Tampon.

À l'Est, la commune de Saint-Benoît représente un territoire significatif de l'agriculture biologique, avec 40 exploitations cultivant 224 hectares en bio.

La commune du Tampon se distingue comme le deuxième territoire le plus important en termes de surfaces consacrées à l'agriculture biologique. La production biologique y couvre 358 hectares, une superficie proche de celle observée à Saint-Paul (355 hectares), mais avec un nombre de producteurs sensiblement inférieur (47 exploitations contre 86 à Saint-Paul).

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE **FRUITS** EN 2024 À LA RÉUNION



65,3%

Des exploitations engagées en AB sont des exploitations fruitières

+6%

Par rapport à 2023



32,8%

De la surface AB de l'île consacrés aux fruits

+2,1%

Par rapport à 2023

602 ha

de fruits tropicaux et subtropicaux

Kakis : 0,7 hectares

Noix de coco : 2,5 hectares

Avocats : 5,1 hectares

Mangues : 6,8 hectares

Fruits de la passion : 7,4 hectares

Ananas : 13,6 hectares

Litchis : 87,1 hectares

Bananes : 118,4 hectares

Autres fruits tropicaux et subtropicaux : 360,2 hectares



88,1 ha d'agrumes

Citrons et limes, mandarines et clémentines, oranges, pomelos et pamplemousses.

258

hectares de légumes

Les surfaces consacrées aux légumes se répartissent principalement entre les cultures de légumes frais en plein champ et sous abris. Elles intègrent également des productions telles que le manioc, le panais, l'oignon, les courges, la citrouille et l'ail.

193

hectares de PAPAM¹

Les cultures PAPAM en agriculture biologique se concentrent principalement sur la vanille, le curcuma, le gingembre (sous forme brute ou séchée) et le géranium.

1,4

hectares de céréales et oléo-protéagineux

Maïs grain (hors maïs doux) : 0,9 ha
Riz, non décortiqué : 0,51 ha

En 2024, la filière légumes se contracte nettement : 40 exploitations de moins qu'en 2023 et des surfaces cultivées en forte baisse, passant de 355 à 258 hectares.

La filière PAPAM se distingue en 2024 comme l'une des deux seules filières, avec les fruits, à afficher une croissance : les surfaces cultivées progressent de 173 à 193 hectares, malgré un repli du nombre de producteurs, passant de 211 à 191.

DES EXPLOITATIONS A TAILLE HUMAINE

En 2024, 90 % des légumes frais cultivés en agriculture biologique ou en conversion sont produits sur des petites exploitations, d'une surface inférieure à 10 hectares.

La part des légumes frais issus de l'agriculture biologique représente 12,6 % des légumes disponibles à la consommation, en recul par rapport à 2023 où cette part s'élevait à 18,8 %, soit une perte de plus de deux points en un an. Cette diminution marque une baisse particulièrement significative pour la filière légumes, qui n'avait pas été observée depuis 2014.

CONCENTRATION AUTOUR DES LEGUMES FRAIS DE PLEIN CHAMP

Les légumes de plein champ représentent le principal socle de production. Ils traduisent à la fois les contraintes pédoclimatiques du territoire réunionnais et les choix techniques des exploitations biologiques. Ils sont cultivés sur une surface totale de 234,6 hectares, soit 91 % de la surface totale cultivée en légumes frais. Ils concernent principalement des légumes racines et les légumes à feuilles ou à tiges.

Les courges et citrouilles occupent 15 hectares sur les 23,5 hectares restants. Les autres légumes occupent une place plus marginale mais stratégique, en lien avec les enjeux de sécurité alimentaire et de valorisation des cultures traditionnelles. Les 8,5 hectares restants sont partagés entre les cultures d'ail, oignon, manioc, patate douce, laitues etc. sont adaptées aux systèmes des petites exploitations locales.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRODUCTIONS VEGETALES

L'arboriculture, la culture de fruits, est principalement implantée dans les communes de Saint-Paul, Saint-Joseph et Saint-Benoît. Elle est également bien représentée à Salazie et Saint-Leu, où dominent les cultures d'agrumes et de fruits tropicaux et à noyau. Ces communes concentrent plus de 55 % de la production fruitière totale de l'île.

La commune de Saint-Philippe se distingue par une production significative de **plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM)**, relativement plus importante que les autres productions végétales présentes sur le territoire. La vanille y domine avec 69 hectares, complétée par le clou de girofle, le curcuma et la muscade.

La production maraîchère est, quant à elle, particulièrement développée dans les communes de Saint-Paul, Saint-Joseph, Salazie et du Tampon, confirmant le rôle structurant de ces territoires dans l'approvisionnement local en légumes biologiques.



LES CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE LÉGUMES EN 2024 À LA RÉUNION



46,8%

Des exploitations engagées en AB

-13,9%

Par rapport à 2023



11,4%

De la surface AB de l'île consacrés aux légumes

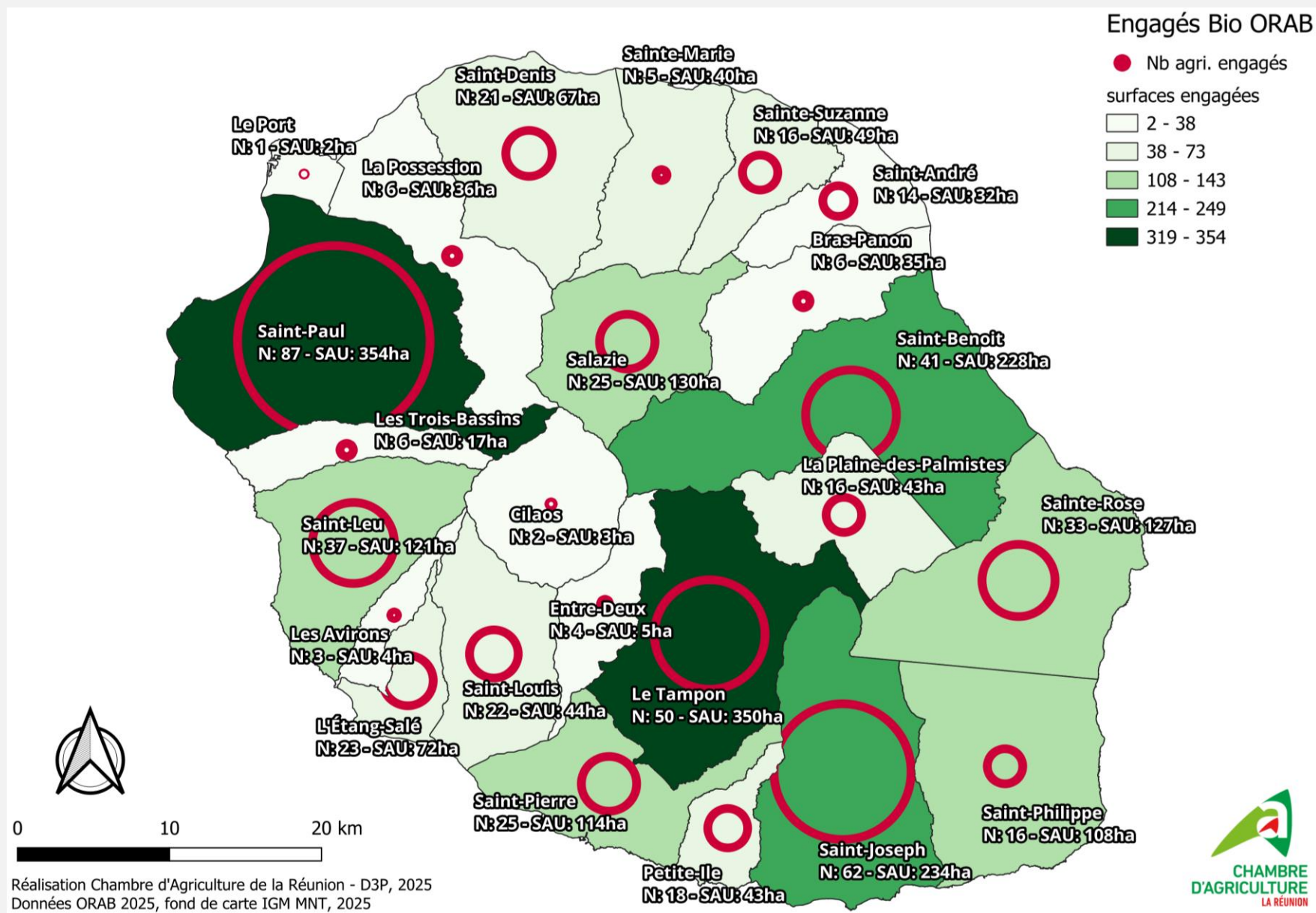
-13,9%

Par rapport à 2023

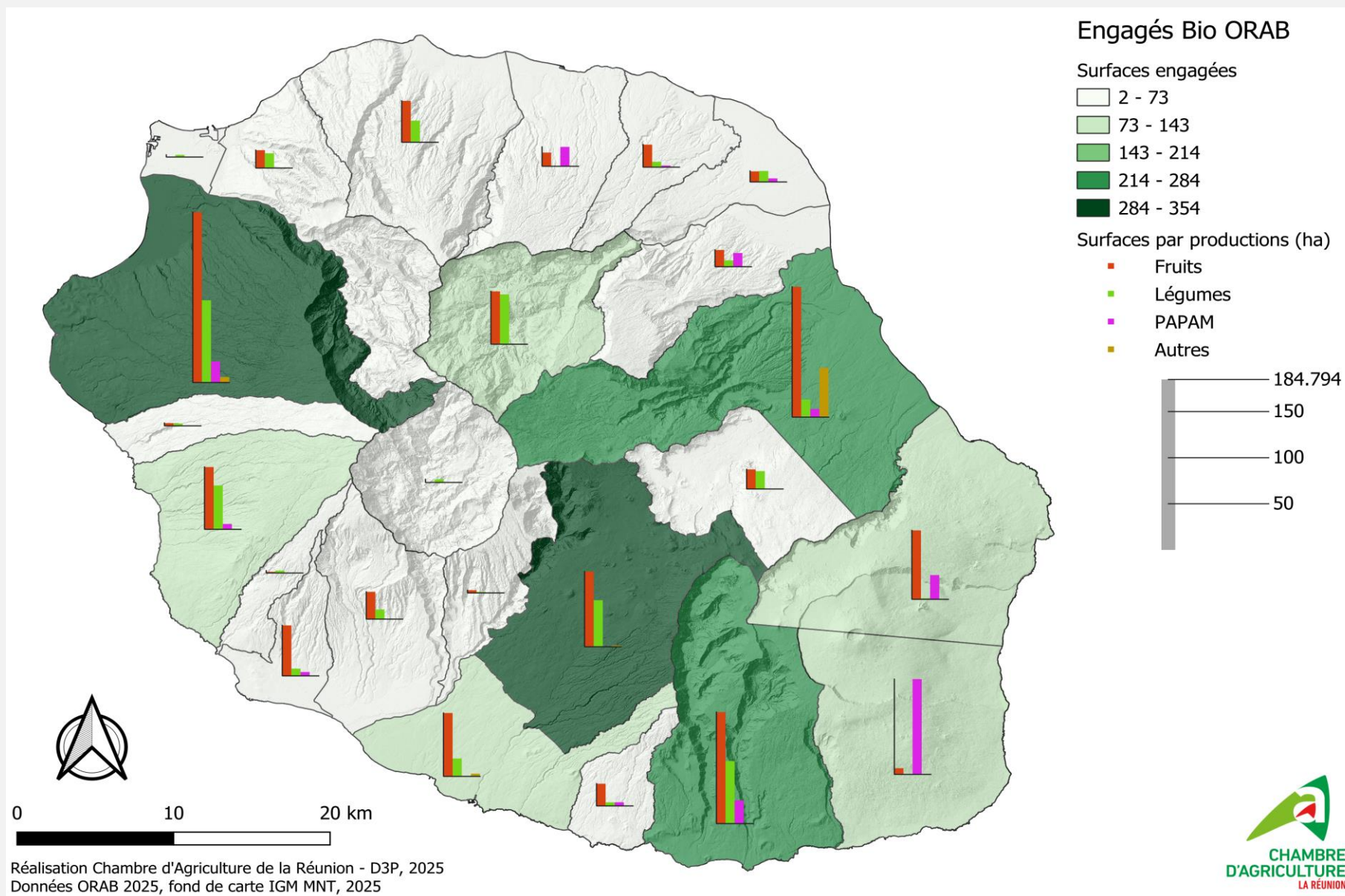
La carte ci-dessous met en évidence les disparités spatiales des productions végétales à l'échelle de l'île. Elle souligne notamment le rôle du Sud-Est, qui apparaît comme une zone fortement agricole, caractérisée par des surfaces importantes et une diversité élevée de productions végétales. Les communes de Saint-Paul et Saint-Leu se distinguent également dans l'Ouest par l'ampleur et la variété de leurs cultures.

¹ Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

Carte 2 : Répartition géographique des agriculteurs engagés en AB (2024)



Carte 3 : Répartition géographique des surfaces engagées en AB, par productions (2024)





Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion



Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion



Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion

CONVERSIONS DÉCONVERSIONS

La *conversion* correspond à la période de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification « agriculture biologique ». À l'inverse, la *déconversion* correspond à la sortie volontaire ou contrainte de l'agriculture biologique vers un mode de production non certifié agriculture biologique. Ces mouvements reflètent à la fois les opportunités et les défis liés à la transition vers le bio, notamment en termes de marché, de pratiques culturales et de rentabilité.

53

Nouveaux engagements en 2024

74

Arrêts en 2024

Entre 2020 et 2024, la dynamique des exploitations en agriculture biologique présente des tendances contrastées.

DYNAMIQUE DES ENGAGEMENTS

Jusqu'en 2023, la filière biologique affichait un rythme annuel soutenu, avec en moyenne 97 nouveaux engagements compensés par 46 arrêts. En 2024, cette dynamique se renverse : le nombre de nouveaux engagements chute à 53, niveau le plus bas depuis 2015, tandis que les arrêts atteignent 74, le niveau le plus élevé depuis 2014.

Ce retournement, illustré par le graphique des taux d'arrêts, matérialise un « effet ciseau » manifeste entre les taux d'entrée et de sortie.

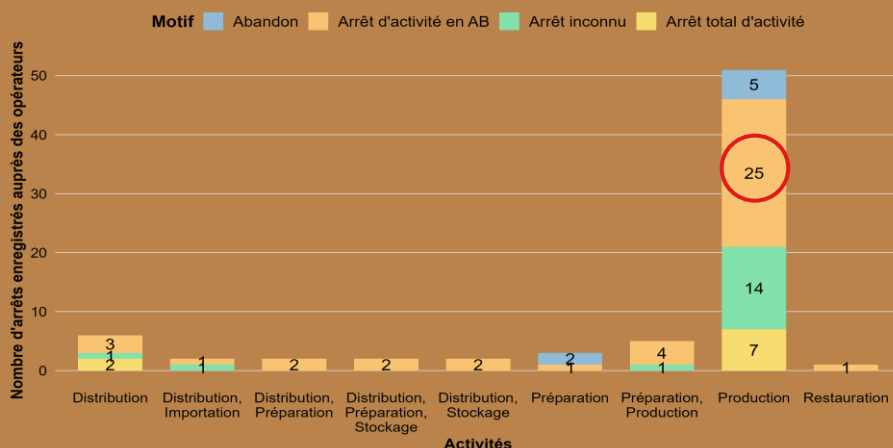


L'EFFET CISEAU

Le **taux d'arrêts** progresse, passant de 10,9 % en 2020 à 11,5 % en 2024, reflétant une augmentation des cessations d'activités ou des sorties de la certification. Cette évolution s'accompagne d'une **hausse du taux de déconversion**, qui passe de 2,3 % à 6,4 % sur la même période, indiquant que de plus en plus d'exploitations abandonnent volontairement leur engagement biologique. Parallèlement, le **taux d'engagement** des entreprises bio diminue fortement, de 18,2 % en 2020 à 8,3 % en 2024, traduisant un ralentissement des entrées en agriculture biologique.

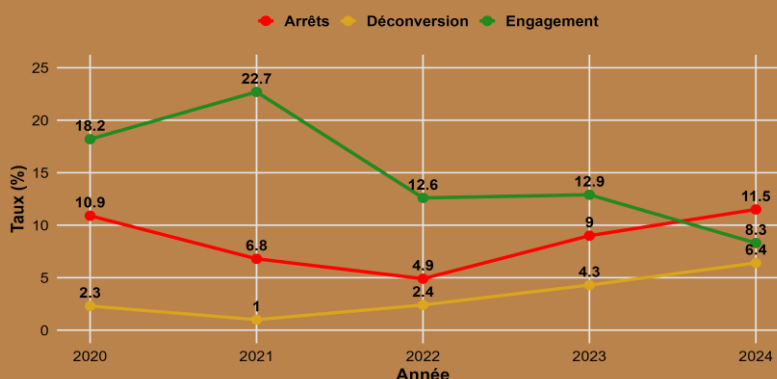
Ces tendances créent ainsi un effet ciseau qui suggère un **ralentissement de la croissance du secteur**, malgré un nombre total d'entreprises encore élevé, 642 en 2024, ce qui peut poser des questions sur la pérennité des entreprises et les stratégies de soutien à l'AB.

Nombre d'arrêts par activité et motifs (2024)



Taux d'arrêts, de déconversion et d'engagement en AB (2020-2024)

Professionnels enregistrés en bio (aval et producteurs)



Année	2020	2021	2022	2023	2024
Arrêts	53	40	31	60	74
Dont arrêts d'activité en AB	11	6	15	29	41
Nouveaux engagements AB	89	133	80	86	53
Dont conversions	39	65	31	42	20
Dont installations	40	63	47	29	2
Entreprises engagées en BIO	488	586	634	667	642

Évolution des engagements sur la période 2020-2024

25 DECONVERSIONS CONTRE 19 CONVERSIONS EN 2024

En 2024, à La Réunion, 25 producteurs ont renoncé à la certification AB représentant pour certains une transition vers un mode de production conventionnel, soit une hausse de 25 % par rapport à 2023. Dans le même temps, le nombre de conversions vers le bio s'élève à 19, enregistrant un recul de 44 % par rapport à l'année précédente (tableau « Nombre d'arrêts par activité et motifs »).

+25%

De déconversions par rapport à 2023

La filière légumes est la plus affectée par ces déconversions. Sur les 25 fermetures recensées, 14 correspondent à des retours au conventionnel, tandis que 9 représentent de nouveaux engagements dont 5 conversions. Les filières fruits et PAPAM enregistrent respectivement 16 et 6 fermetures.

Le secteur de la distribution de produits biologiques connaît également une forte vulnérabilité. En 2024, 8 commerces de détail ferment, dont 6 correspondent à des déconversions vers le conventionnel, tandis que de nouveaux engagements restent limités.



Du côté du commerce de gros, 3 arrêts pour déconversion sont enregistrés contre seulement 1 nouvel engagement.

Ces données mettent en évidence un déséquilibre entre conversions et déconversions, particulièrement marqué dans les filières légumes et dans le réseau de distribution, soulignant les fragilités structurelles de la filière bio à La Réunion.

UN DESEQUILIBRE CONVERSION DECONVERSION QUI SE CONFIRME EN HEXAGONE

Entre janvier et août 2022, 2 174 producteurs ont choisi de revenir au mode de production conventionnel, contre 4 071 conversions vers le bio, soit une baisse de 37 % par rapport à 2021. Les déconversions représenteraient ainsi 4 à 5 % des exploitations certifiées bio (Agence Bio).

Cette dynamique est également visible dans le secteur de la distribution. Selon le magazine *Bio Linéaire*, un effet ciseau apparaît dès 2022, avec 254 fermetures de points de vente bio en 2022 et 298 en 2023, soit un total de 550 magasins fermés en deux ans.

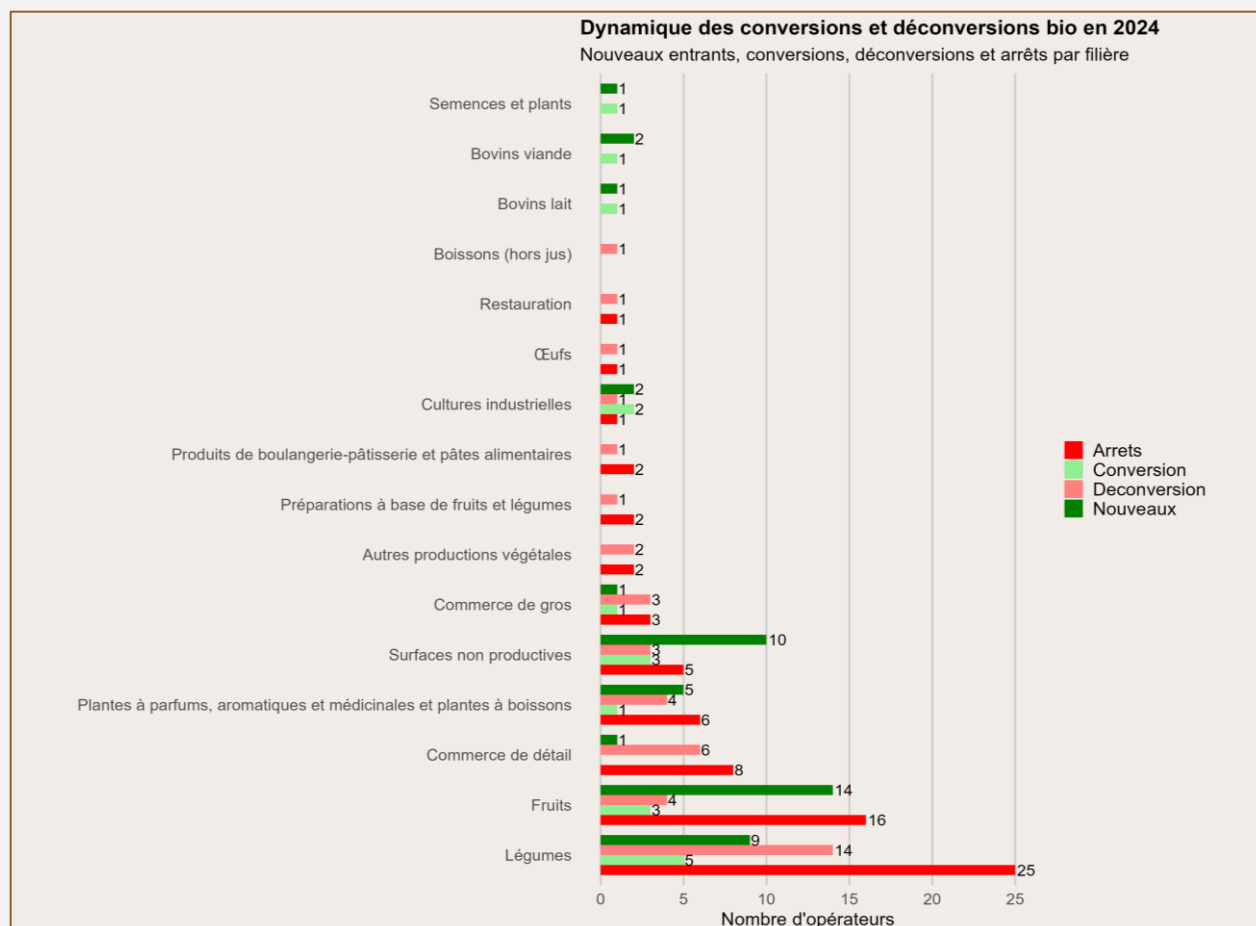
UNE TENDANCE MARQUEE PAR DES CONTRAINTES ECONOMIQUES

La baisse de la consommation de produits biologiques, particulièrement marquée depuis 2021, est mise en évidence par le *Baromètre des produits biologiques en France* (Agence Bio, 2025). Selon cette étude, cette diminution serait fortement liée à l'inflation : 86 % des Français déclarent limiter leurs dépenses alimentaires pour des raisons financières et estiment les produits biologiques « trop chers ».

L'Agence Bio souligne toutefois que cette tendance semble se stabiliser avec des statistiques sur les intentions d'achats en hausse. En 2025, 24 % des Français déclarent avoir augmenté leurs achats de produits bio au cours de l'année écoulée (+2 points par rapport à 2023), tandis que seulement 13 % indiquent une diminution de leur consommation (-5 points par rapport à 2023).



Cette dynamique, renforcée par la fermeture de points de vente bio au cours des dernières années, réduit l'offre et pourrait freiner l'attractivité du secteur si elle n'est pas compensée par le développement de la vente directe.



PRODUCTIONS ANIMALES CERTIFIÉES OU EN CONVERSION AB

En 2024, le secteur de l'élevage biologique à La Réunion se structure au fil des années. La répartition des effectifs met en évidence une forte concentration sur les filières avicole et œufs avec également une prédominance de l'apiculture.

En 2024, l'Agence BIO recense un cheptel biologique de 3 207 unités de gros bétail (UGB) à La Réunion. Parmi celles-ci, 1 623 colonies d'abeilles et 330 poules pondeuses sont dénombrées.

UNE FILIERE APICOLE STABLE

Sur un total de 45 exploitations certifiées ou en conversion, l'apiculture concerne 4 exploitations depuis 2017. Ces apiculteurs disposent de 1 277 colonies conduites en agriculture biologique ou en conversion, soit 6,1 % de l'ensemble des colonies présentes sur l'île (20 807 colonies selon le Recensement Général Agricole 2020).



La filière se stabilise autour de 1 300 colonies bio depuis 2017. À plus long terme, la progression est particulièrement marquée : en 2007, les colonies conduites en agriculture biologique ne représentaient que 200 unités, contre 1 277 en 2024, soit une augmentation de plus de 500 % en 17 ans. Toutes exploitations biologiques confondues, le nombre total de colonies s'élève à 1 623, témoignant d'un socle plus large de ruches conduites en AB.



Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion



LA FILIERE AVICOLE ŒUFS : DYNAMIQUE ET STRUCTURE PROGRESSIVES

En 2024, la filière avicole poulets de chair regroupe 60 UGB, réparties sur deux exploitations biologiques. Après une phase de structuration fragile entre 2007 et 2016, la filière affiche une évolution plus stable depuis 2017, traduisant une consolidation progressive des systèmes de production.

La filière œufs enregistre quant à elle une croissance soutenue depuis 2008. Le nombre de poules pondeuses, qui s'élevait alors à 269 têtes, atteint 23 592 têtes en 2024. Cette filière est répartie sur 22 exploitations, soit près de la moitié des exploitations biologiques accueillant des animaux.



Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion

3 207 UGB
Cheptel global et
répartition territoriale

En 2024, le cheptel certifié en agriculture biologique s'élève à 3 207 UGB, dont 211 en conversion, soit **une progression de 90 % par rapport à 2023**. La moitié du cheptel AB et en conversion (ABC), représentant 1 602 UGB, est concentrée au sein de la Communauté d'agglomération du Sud (CASUD). La commune du Tampon en constitue le principal pôle, avec 1 549 UGB certifiés AB ou en conversion.

À l'opposé, la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) et le Territoire de l'Ouest (TO) demeurent les moins représentés, avec respectivement 5 et 148 UGB. À l'échelle communale, Saint-Louis se positionne au deuxième rang avec 504 UGB certifiés AB.

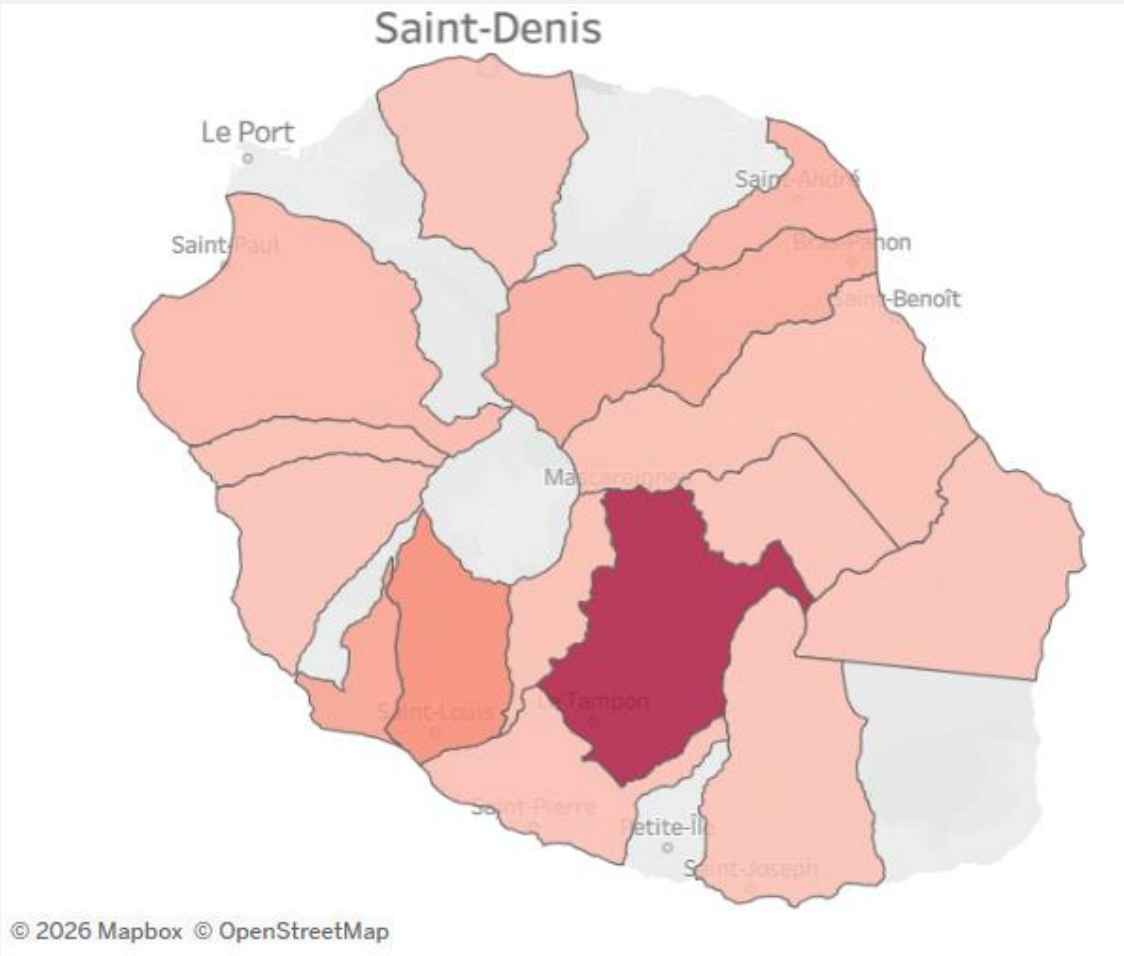


Crédit photographique :
Chambre d'Agriculture de La Réunion

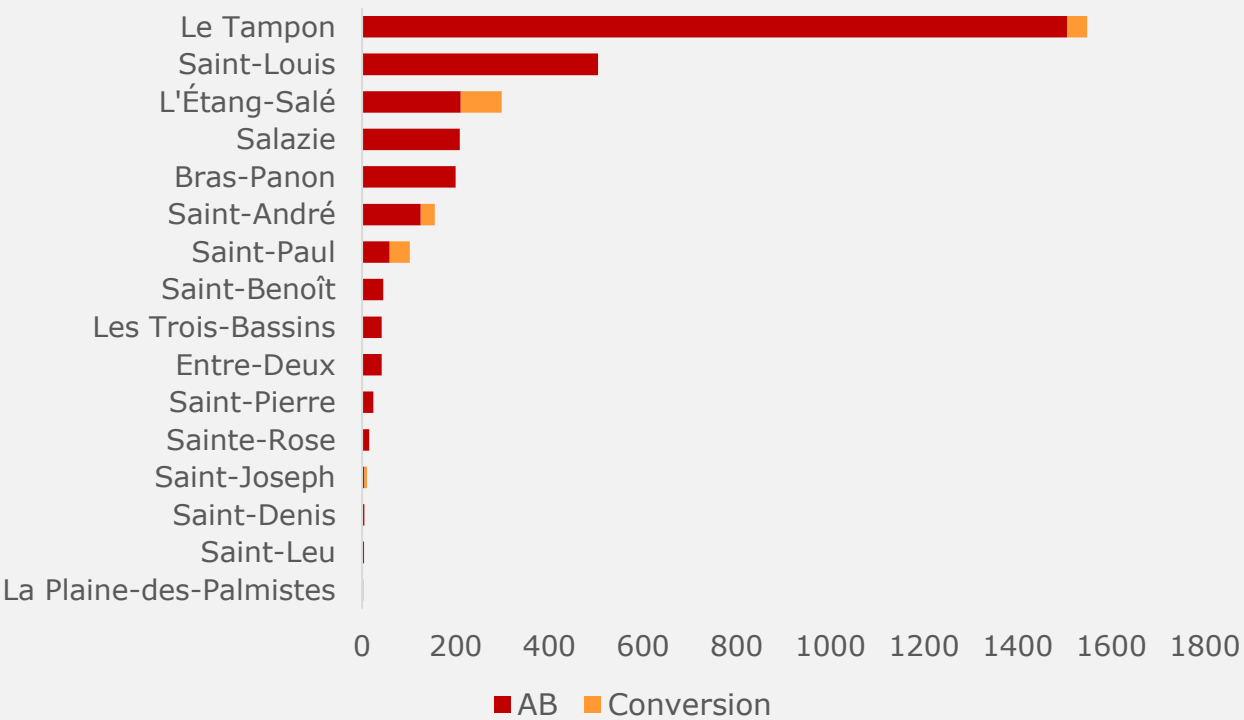
UNE REPRISE MARQUÉE DE LA FILIERE OVINE

La filière ovine, marquée par une évolution irrégulière depuis 2008, atteint un nouveau pic en 2024, avec 12 UGB concentrées sur une exploitation. Le cheptel a ainsi été multiplié par près de 2 par rapport à 2023, traduisant une reprise ponctuelle mais significative.

Carte 4 : Répartition géographique des cheptels en 2024



Répartition des cheptels (UGB) en 2024



NOTE D'AMBIANCE 2025

L'Observatoire régional de l'agriculture biologique présente, dans le cadre de sa publication annuelle, une synthèse des principaux indicateurs chiffrés relatifs à l'agriculture biologique à La Réunion, déclinés par filière de production.

L'ensemble des données mobilisées est issu de l'Agence BIO.

Réalisation

Ce document est réalisé par la Chambre d'Agriculture de La Réunion a fait l'objet d'une consolidation par son département « Productions Animales ».

Contacts :

Chambre d'Agriculture de La Réunion
Département Études, Prospectives, Références Statistiques et Économiques

Isabelle CHECKOURI, Responsable – 0262 94 25 89
i.checkouri@reunion.chambagri.fr

Laëtitia PONAMALÉ, Chargée d'études – 0262 94 25 84
laetitia.ponamale@reunion.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LA RÉUNION**

LES MEMBRES DE L'ORAB RÉUNION :

